

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** RESIN OFF
- **UFI:** DTD0-C0FH-T00D-7KSD
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie C** Utilisation par les consommateurs
- **Secteur d'utilisation** SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Emploi de la substance / de la préparation** Dispersant pour résines
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
MA-FRA S.p.A. a Socio Unico
Via Aquileia, 44/46
20021 Baranzate (MI) ITALIA
Tel. +39 023569981
www.mafra.com
mafra@mafra.it
- **Service chargé des renseignements :**
E-mail: lab@mafra.it
info@mafra.it
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:** In case of accident call the emergency number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 **Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 **Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 **Provoque une irritation cutanée.**

Eye Irrit. 2 H319 **Provoque une sévère irritation des yeux.**

Skin Sens. 1 H317 **Peut provoquer une allergie cutanée.**

STOT SE 3 H336 **Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

Asp. Tox. 1 H304 **Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**

- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit **RESIN OFF**

(suite de la page 1)

- Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement Danger**- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**distillats légers (pétrole), hydrotraités
(R)-p-mentha-1,8-diène**- Mentions de danger**H222-H229 **Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 **Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.****- Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- 2.3 Autres dangers**- Résultats des évaluations PBT et vPvB****- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**- Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux**- Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	35-45%
CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8 Reg.nr.: 01-2119484819-18	distillats légers (pétrole), hydrotraités Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	15-25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	alcool isopropylique Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 64-17-5	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	10-20%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Reg.nr.: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	5-10%

- Règlement (CE) No 648/2004

hydrocarbures aliphatiques	≥15 - <30%
parfums ((R)-p-mentha-1,8-diène)	≥5 - <15%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit RESIN OFF

(suite de la page 2)

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Veiller à l'apport d'air frais

- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- après ingestion : Envoyer immédiatement chercher un médecin

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Engourdissement

Perte de connaissance

Manifestations allergiques

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau.

Jet d'eau à grand débit.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Protection means for respiratory tract

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloignées les sources d'incendie

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit RESIN OFF

(suite de la page 3)

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

- Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C.

Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

- Classe de stockage :

- Classe VbF : néant

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

106-97-8 butane, pur

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

67-63-0 alcool isopropylique

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

64-17-5 éthanol

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit RESIN OFF

(suite de la page 4)

- DNEL**64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités**

Oral	Systemic Long-term Effects	19 mg/Kg bw/day (Consumers)
------	----------------------------	-----------------------------

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	Systemic Long-term Effects	26 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	888 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		319 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local long-term effects	55 mg/m ³ (Consumers)
	Systemic long-term effects	89 mg/m ³ (Consumers)

64-17-5 éthanol

Oral	Systemic Long-term Effects	87 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	343 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		206 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local short-term effects	1.900 mg/m ³ (Industrial Workers)
	Systemic long-term effects	950 mg/m ³ (Industrial Workers)
		114 mg/m ³ (Consumers)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	Systemic Long-term Effects	4,8 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	9,5 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		4,8 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Local long-term effects	33,3 mg/m ³ (Industrial Workers)
	Systemic long-term effects	66,7 mg/m ³ (Industrial Workers)
		16,6 mg/m ³ (Consumers)

- PNEC**67-63-0 alcool isopropylique**

PNEC STP	2.251 mg/L (STP)
Soil	28 mg/Kg (Soil)
Soft Water	140,9 mg/L (Water)
Sea water	140,9 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	552 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	552 mg/Kg (Soil)
Occasional Emission	140,9 mg/L (Water)

64-17-5 éthanol

PNEC STP	580 mg/L (STP)
Soil	0,63 mg/Kg (Soil)
Soft Water	0,96 mg/L (Water)
Sea water	0,79 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	3,6 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	2,9 mg/Kg (Soil)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

PNEC STP	1,8 mg/L (STP)
Soil	0,763 mg/Kg (Soil)
Soft Water	0,014 mg/L (Water)
Sea water	0,0014 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	3,85 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	0,385 mg/Kg (Soil)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit **RESIN OFF**

(suite de la page 5)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- **Protection respiratoire** : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- **Protection des mains** :



Gants de protection. (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

non applicable

Gants en PVC

Caoutchouc nitrile

- **Temps de pénétration du matériau des gants** non applicable

- **Protection des yeux** :



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme : Aérosol

Couleur : incolore

- **Odeur** : caractéristique

- **Seuil olfactif**: Non déterminé.

- **valeur du pH**: n.a.

- **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : -0,5 °C

- **Point d'éclair** : -20 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux)** : Non applicable.

- **Température d'inflammation** : 220 °C

- **Température de décomposition** : Non déterminé.

- **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion** : Non déterminé.

- **Limites d'explosion** :

inférieure : 0,7 Vol %

supérieure : 15 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C**: 2.100 hPa

- **Densité à 20 °C**: 0,8 g/cm³

- **Densité relative**. Non déterminé.

- **Densité de vapeur**: Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit **RESIN OFF**

(suite de la page 6)

- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** Non déterminé.
non ou peu miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :**
- **dynamique :** Non déterminé.
- **cinématique :** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité stable dans des conditions normales**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Danger d'explosion
Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables
Risque d'incendie
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	>5.000 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rabbit)

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.840 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	mg/Kg (Rat)

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	3.400 mg/Kg (Mouse)
		>2.000 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	17.100 mg/Kg (Rabbit)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

Oral	LD50	5.600 mg/Kg (Mouse)
		3.500 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/Kg (Rabbit)

63148-62-9 Poly (dimethylsiloxane)

Oral	LD50	>5.000 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rabbit)
		>2.000 mg/Kg (Rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque une irritation cutanée.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit RESIN OFF

(suite de la page 7)

- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

67-63-0 alcool isopropylique

LC50 (4 h)	24,6 mg/L (Rat)
LC50 (96h)	>100 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	>100 mg/L (Algae)

64-17-5 éthanol

LC50 (4 h)	20.000 mg/L (Rat)
LC50 (96h)	13 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	12,34 mg/L (Daphnia)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

LC50 (96h)	0,72 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	0,36 mg/L (Daphnia)
EC50 (96h)	0,688 mg/L (Fish)
EC50 (72h)	0,32 mg/L (Algae)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit **RESIN OFF**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation** : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA

UN1950

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- IMDG AEROSOLS (Distillates (petroleum), hydrotreated light),
- MARINE POLLUTANT
- IATA AEROSOLS, inflammable

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 2 5F Gaz.
- Étiquette 2.1
- IMDG



- Class 2.1
- Label 2.1
- IATA



- Class 2.1
- Label 2.1

- Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA

néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : (R)-p-mentha-1,8-diène

- Polluant marin : Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

- Indice Kemler :

-

- No EMS :

F-D,S-U

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit **RESIN OFF**

(suite de la page 9)

- Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
- Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport :**

- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	1L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	1L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013

- **Directive 2012/18/UE**- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.- **Catégorie SEVESO**

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t**- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3- **Prescriptions nationales :**- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	60,5

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2020

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2020

Nom du produit **RESIN OFF**

(suite de la page 10)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Danger par aspiration	Jugement d'experts

- **Service établissant la fiche technique** : Ma-Fra Laboratories

- **Contact** : lab@mafra.it

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**